

Monde Tsigane



JOURNAL

TRIMESTRIEL N°25 - OCTOBRE 2007 - 3,8€ / 25 FRANCS

Editorial

L'intégration de trois pays d'Europe Centrale et Orientale dans l'Union Européenne en 2004, puis, l'entrée de la Roumanie et de la Bulgarie au 1er janvier 2007, ont permis de rendre davantage visible la population des Roms et des Gens du Voyage en Europe, même si, le plus souvent c'est au travers de représentations erronées ou fantasmées, véhiculées par les médias et les discours. Les Roms et les Gens du Voyage constituent en Europe une population d'une dizaine de millions d'individus, pouvant représenter dans certains pays, comme en Roumanie ou en Bulgarie, 5 à 10 % de la population totale. Au-delà du débat sur l'identité Rom, une ou multiple, le constat majeur reste le même sur l'ensemble du territoire européen ; celui que, ici ou là-bas, Roms, Sinti, Voyageurs, Manouches, Gitans... nomades ou non, les populations tsiganes vivent dans des conditions difficiles, subissent des discriminations et jouissent d'une participation à la vie publique faible, voire inexistante, comme le témoignage de Franck Sicler nous le confirme.

C'est pour toutes ces raisons qu'il est nécessaire aujourd'hui d'inscrire notre lutte, celle que nous menons ensemble, Voyageurs et Gadgé, au sein de l'espace européen, afin que les Gens du Voyage puissent enfin vivre dans des conditions dignes et selon le mode de vie de leur choix et puissent enfin accéder à leurs droits et à la citoyenneté. Dans l'article « L'Europe comme espace de lutte contre les discriminations », ainsi que dans l'article « Quand la Cour Européenne des Droits de l'Homme reconnaît le mode de vie itinérant », nous pourrions lire en quoi l'Europe nous offre des opportunités d'action plus riches qu'à l'intérieur de nos frontières. Terrain d'initiatives nouvelles (la Décennie des Roms 2005-2015 a permis d'inscrire véritablement la question des Roms à l'agenda européen), lieu de mutualisation des forces et de partage d'expériences, l'Europe promeut des politiques qui sont plus favorables aux Gens du Voyage que nos politiques nationales.

C'est pourquoi, l'ARTAG, depuis quelques années et en partenariat avec la FNASAT, s'est impliquée dans des projets de coopération à l'échelle européenne avec d'autres organisations. L'un de ces projets, le projet CODIPE - Contre les Discriminations Pour l'Emploi -, sera clôturé en novembre prochain par un colloque organisé à Strasbourg au Conseil de l'Europe, avec la participation d'organisations Roms et non Roms provenant de différents pays d'Europe. Lors de ce colloque, des Voyageurs français viendront témoigner de leur expérience dans le secteur économique.

Nous n'aborderons pas dans ce numéro la situation et les enjeux liés à la présence des Roms migrants en France, qui, il est nécessaire de le souligner, ne s'apparente pas à un phénomène d'invasion depuis l'intégration des pays d'Europe Centrale et Orientale à l'Union Européenne, comme nous pouvons régulièrement le lire ou l'entendre, mais qui au contraire s'inscrit dans la continuité de cycles de migrations de la population Rom depuis des siècles. L'ensemble de ces questions sera traité lors d'un prochain numéro qui tentera d'établir un état des lieux de la présence des Roms en France, et donnera la parole aux associations qui travaillent avec et auprès d'eux, notamment dans la région lyonnaise.

Stéphanie Legoff ■



Contre la Discrimination et Pour l'Emploi des Gens du Voyage

Dans ce numéro

P2 Chronique juridique

Hommage à Jean Bonnard

Actualités/ Brèves de terrains

Encore un hiver difficile

Le départ de notre Sous Préfet Monsieur Sébastien Jallet

P3 Parole aux Voyageurs

Vivre l'Europe au quotidien :

Témoignage de Finance Colomba.

Sortie familiale : Des étoiles plein les yeux...

P4 Zoom sur... Roms, Gens du Voyage et Europe

L'Europe ; espace de lutte contre les discriminations

Quand la Cour Européenne des Droits de l'Homme reconnaît le mode de vie itinérant

Interview de Franck SICLER sur le Programme Roms et Voyageurs : Pourquoi l'Europe doit se faire avec nous!

P6 Vie de l'association

Contre la Discrimination & pour l'Emploi des Gens du Voyage : un colloque à Strasbourg

Les ados de Saint-Priest sur la toile !

P7 La parole aux partenaires

Quand la FNASAT rencontre le cabinet de la ministre du logement...

Le projet européen CODIPE

vu par l'association ADAV 33

P8 Et Encore...

Visuel Campagne de presse CODIPE

Lettres à Jean Bonnard

“ Jean,

Ton départ nous a bousculé, nous les Voyageurs.

On se retrouvera sur la route car chez nous

ceux qui partent sont toujours avec nous.

Comme de ton vivant on te demandera conseil

car tu as toujours su nous aiguiller et nous comprendre.

Pour nous les Voyageurs, ton départ a provoqué un cratère géant.

L'amitié que tu nous portais nous manquera.

Jean, tu seras irremplaçable.

Pour ta gentillesse, ta compréhension

et ton humour nous te remercions.

Au nom de tous les Voyageurs que tu as défendu.

Merci Jean. ”



Jean Bonnard, Vice-président de l'Artag, nous a quitté le 12 octobre dernier pour effectuer le grand Voyage...

“ Jean, en tant que co-fondateur de ce journal et grand défenseur de la loi, cet emplacement te revient de droit ! ”



De gauche à droite : Jean Bonnard, Philippe Etienne, Xavier Pousset, André Maulard et Jean-Pierre Martel, administrateurs de l'Artag

“ A toujours Jean,

Il y a des gens, des guides, qui en quelques heures vous apportent plus que d'autres en 20 ans, et tout cela dans une joie décontractée qui laisse muet d'admiration. Puis, impose de chercher l'exigence. La disparition de Jean laissera un grand vide.

Pour moi qui l'ai trop peu connu pour ne pas perdre le corps d'une bibliothèque africaine dont il ne m'avait entrouvert que le prélude il reste, à l'instar pour les seuls disparus que je m'autorise à nommer, d'un Bernard Provot un miracle de l'intelligence au service de l'autre.

Est-ce leur combat contre les injustices, et pour ce qui fit notre rencontre, celui contre la discrimination à l'encontre des tsiganes dans notre société qui les fit si grands. S'il n'y a bien sûr pas de gens irremplaçables, combien devons nous être pour progressivement compenser le vide dans lequel tu nous laisses. Et dans ce combat que tu menais pour les autres, parce qu'il était simplement celui du devoir de l'Homme, il faudra nous y mettre nombreux pour rejoindre le niveau où tu le portais. Hélas encore loin du sommet, mais toujours plus proche, aussi grâce à toi.

Au-delà de nos (in)croyances, ton immortalité est notre mémoire. ”

Luc Monnin ■

“ Jean,

Engagé dès le début des années 50 auprès des Gens du Voyage dans le cadre de l'association des bons enfants, puis de l'équipe des Gitans, ton engagement a été constant pendant ce demi siècle.

Lorsque la retraite s'est approchée, tu as ré investi cette relation à travers l'ARTAG à laquelle tu as apporté non seulement ta compétence juridique mais aussi ta connaissance des Voyageurs.

Tu as aimé retrouver les enfants que tu emmenais en vacances, devenus parents voire grands-parents.

Ta disponibilité était légendaire, aussi bien pour aller sur un terrain parler de droit à l'habitat qu'aux ministères pour défendre les droits des Voyageurs.

Ta polyvalence professionnelle permettait d'ouvrir de nombreuses portes et faisait surgir des solutions simples à des problèmes compliqués.

Tu n'as pas hésité à prendre des positions courageuses de plus en plus rares à notre époque pour défendre ce que tu estimais le droit vital des Voyageurs, à vivre leur culture et affirmer leur différence.

Grâce à ton engagement tu as su attirer l'intérêt de ta profession pour la défense des Gens du Voyage, la curiosité d'autres pour ce mode de vie et le respect de cette différence.

Aujourd'hui, grâce à toi le monde du Voyage est un peu moins étrange.

Jean, tu vas nous manquer... ”

ARTAG ■

“ Francis GROUX et l'Association Centre Social les Alliers transmettent toutes leurs condoléances à l'ARTAG et à la famille de Jean BONNARD. ”

Francis GROUX, Monique BONCENNE, Michel VAUDON ■

Centre social “Les Alliers” Angoulême

“ Notre ami Jean BONNARD a été emporté par une douloureuse maladie vendredi 12 octobre en fin de journée.

Jean est depuis si longtemps avec et auprès des Voyageurs, depuis si longtemps parmi nous, un administrateur mobilisé, attentif et écouté dans sa grande expérience à l'ARTAG de Lyon, à l'UNISAT et ETUDES TSI GANES puis à la FNASAT, qu'on l'imaginait pour toujours partager nos combats et nos espoirs.

La nouvelle est brutale. Le coup est dur et la perte est immense.

Le chagrin nous envahit et la peine nous abat.

Alors, en ce jour où une lumière de vie et d'humanisme s'est éteinte pour entrer pour toujours dans la LUMIERE, gardons un moment le silence pour écouter parler le cœur, en communion de pensée avec son épouse, ses enfants et sa famille.

L'hommage viendra ensuite, qui lui ressemblera : simple et chaleureux, humain et généreux, porteur d'espoir et d'avenir. ”

Michel Mombrun ■

Président de la FNASAT Gens du Voyage

“ Toute l'équipe d'AMITIES TSI GANES, et sa présidente Marguerite GILLES, apportent leur soutien et leur sympathie à la famille de Jean, à ses amis et à l'ARTAG. ”

Marie-Paule Meyer ■

Responsable d'AMITIES TSI GANES

“ A tous ceux qui ont connu Jean, l'ont apprécié et on pu mesurer ses qualités humaines et l'œuvre dans laquelle il s'était engagé, l'ADAV 33 apporte son soutien et son amitié. ”

L'ADAV 33 ■

BRÈVES DE TERRAINS

Encore un hiver difficile

L'hiver arrive et avec lui la demande plus importante de stationnement des Voyageurs. **Comment résoudre la quadrature du cercle : loger environ 700 caravanes avec à peine 200 places.** Seule la commune de Dardilly ouvrira son terrain avant l'hiver.

Il faudra composer de façon à ce que les aires existantes fonctionnent convenablement sans être surchargées et que parallèlement les autres familles trouvent un lieu de stationnement satisfaisant c'est-à-dire qu'elles ne soient pas expulsées régulièrement et qu'elles aient accès aux fluides. Il serait important que les autorités en charge du dossier soient sensibles au fait que le délai de réalisation des aires est dépassé depuis le 11 juin. Cela

veut dire que les Voyageurs ont patienté et composé pendant cinq ans pour laisser le temps aux communes de faire face aux obligations ; peut-on espérer que les communes aient autant de patience cet hiver pour faciliter la vie des Gens du Voyage ? Mais plutôt qu'une succession de conflits inutiles et trop souvent insolubles, l'ARTAG préfère de loin rappeler aux communes qu'elle reste à leurs côtés pour des actions de médiation et de conseil. D'autant plus que la prévision d'ouverture des aires en 2008 nous laisse espérer une nette amélioration de la situation.

Et si on faisait le pari que 2007 sera le dernier hiver difficile pour les Voyageurs du Rhône ? ■

Le départ de notre Sous Préfet Monsieur Jallet

C'est pendant le mois d'août que Monsieur Sébastien Jallet nous a quitté discrètement pour rejoindre sa nouvelle nomination au secrétariat général de la préfecture du Gers.

Succédant à Monsieur Lalanne, lequel avait consciencieusement labouré le terrain et permis le démarrage de l'aménagement des aires, Monsieur Jallet, à force de patience et de présence bienveillante mais ferme, auprès des communes, a donné un élan décisif à la réalisation du schéma. A son départ 9 aires ont été réalisées et une dizaine d'autres sortent de terre.

Les Voyageurs n'oublieront pas sa disponibilité et sa compréhension de leur situation, tout en exigeant de la communauté des Gens du Voyage qu'elle assume des décisions devant certaines difficultés, rappelant ainsi constamment le caractère contractuel de la réalisa-

tion de la loi Besson. Monsieur Jallet aura montré l'importance du rôle d'animation et de coordination de l'Etat dans la mise en place des aires de stationnement pour les itinérants, et la nécessité d'initier simultanément des programmes d'amélioration d'habitat pour les personnes sédentarisées.

L'ARTAG n'oubliera pas les conseils judicieux qu'il a su lui donner en toute modestie pour résoudre des situations de discrimination qu'elle a pu rencontrer.

L'ARTAG et les Voyageurs n'oublieront pas, non plus, la simplicité de ce sous-préfet qui leur consacra toute une soirée pour les 20 ans de l'association.



Il ne nous reste plus qu'à souhaiter à Monsieur Jallet une grande réussite dans ses nouvelles fonctions ainsi que pour la suite de sa carrière qui sera sans nul doute brillante.

Et bienvenue à son successeur Monsieur Stéphane Chipponi qui aura la lourde tâche de parachever la réalisation du schéma et surtout de lancer la procédure d'évaluation de la loi Besson dont le premier cycle s'achève.

X.P. ■

Vivre l'Europe au quotidien

A l'occasion de ce numéro sur l'Europe, nous avons pu rencontrer un Voyageur qui traverse les frontières et qui a accepté de répondre à quelques questions.

Finance COLOMBA voyage à travers les pays d'Europe.

ARTAG : Dans quels pays allez-vous régulièrement ?

F.C : La Suisse, l'Autriche, l'Italie, la Hongrie, l'Allemagne et parfois la Roumanie, la Tchéquie et la Slovaquie.

ARTAG : Pour quelles raisons traversez-vous ces pays ?

F.C : Pour deux raisons : l'une économique, pour travailler, pour exercer nos métiers et l'autre étant religieuse pour évangéliser.

ARTAG : Existe-t-il des métiers plus faciles que d'autres ?

F.C : Il y a un métier presque universel c'est l'affûtage et l'étamage. Tu peux l'exercer pratiquement dans tous les pays. C'est bien tu

peux au moins nourrir ta famille. Nous faisons aussi du commerce, des tapis, du linge. Mais pour le commerce c'est plus dur suivant les pays.

ARTAG : Avez-vous des difficultés pour traverser les frontières ?

F.C : Avant c'était plus difficile, mais aujourd'hui cela va mieux. Il reste un problème majeur : c'est le carnet de circulation. En France, les douaniers ils veulent le carnet de circulation ; dans tous les autres pays ils veulent la carte d'identité. Il n'y a plus qu'en France et en Belgique où on te demande de montrer que tu es Tsigane. Et puis le stationnement est beaucoup plus dur à l'Ouest de l'Europe qu'à l'Est.

ARTAG : Vous sentez-vous européen ?

F.C : Oui bien sûr car je vais dans de nombreux pays mais je suis quand même plus français. J'ai mes habitudes.

On l'a dans l'âme la France. Il faut que j'y revienne régulièrement, c'est mes racines.

ARTAG : Qu'attendez-vous de l'Europe ?

F.C : Qu'on soit plus libre, qu'il y ait qu'une loi pour tout le monde. Je voudrais pouvoir ne pas dire que je suis Tsigane.

C'est un même papier d'identité pour tous les européens.

Propos recueillis par Xavier POUSSET ■

Sortie familiale : Des étoiles plein les yeux ...



Une sortie au planétarium de Vaulx-en-Velin a été organisée au printemps dernier par les familles de Givors et quelques membres de l'association...

Nathalie et ses filles, Myriam et Evelyne, nous font part de leurs impressions... mais aussi de leurs projets et attentes pour cette année qui démarre !



ARTAG : Comment se passe la visite ?

Nathalie : Nous étions tous en groupe, adultes, ado et enfants mélangés. On nous a fait patienter dans le hall du planétarium où se trouvent des attractions, puis on est allé dans une salle de cinéma où les fauteuils s'inclinaient. Cela a bien fait rire tout le monde, le plafond formait une sphère, lumières éteintes, on croyait avoir la tête dans les étoiles !

Evelyne : Cela m'a appris plein de choses, la seule constellation que je connaissais c'était la Grande Ours ! C'était super quand toutes les constellations sont apparues, il y en avait des centaines...

Nathalie : Moi j'ai adoré le dessin animé qui suivait le documentaire, il était très bien fait et très drôle, aussi bien pour les parents que pour les enfants.



Evelyne, Nathalie et Myriam Causse

ARTAG : Comment a été initiée la sortie ?

Myriam : Moi et ma soeur on demandait depuis quelques temps à l'ARTAG d'organiser une nouvelle sortie avec le terrain... Nous avons déjà participé à une sortie au Musée d'Histoire Naturelle il y a deux ans et nous souhaitons recommencer !

ARTAG : Pourtant, vous faites bien des sorties de classes dans vos collèges ?

Myriam : Oui mais là c'est différent, dans ces sorties on sort tous ensemble, en famille, avec les mères, tantes et cousins... c'est vraiment bien !

Evelyne : Moi j'adore sortir en famille, surtout faire des expositions et des visites de châteaux ! D'ailleurs on aimerait bien organiser de nouvelles sorties pour les prochaines vacances !

Nathalie : Quand tu as une famille nombreuse la moindre sortie coûte cher, on ne peut pas se permettre beaucoup de loisirs tous ensemble, c'est dommage car ça fait du bien de sortir de son quotidien !

Propos recueillis par A.A. ■

Quand la Cour Européenne des Droits de l'Homme reconnaît le mode de vie itinérant

1 ► Rappels

La Convention Européenne des Droits de l'Homme adoptée à Rome le 4 novembre 1950 dans le cadre du Conseil de l'Europe se réclame «d'un patrimoine commun d'idéal et de traditions politiques, de respect de la liberté et de prééminence du droit». La Convention énumère des droits ayant pour objet essentiel de préserver l'intégrité et la liberté de la personne humaine. Mais pour que l'affirmation internationale des droits et libertés puisse trouver sa force juridique, il était nécessaire que l'individu puisse agir directement pour faire respecter ces droits.

Le contrôle du respect de la Convention Européenne a été confié à la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH). Quand le droit interne s'avère défaillant pour garantir le respect des droits individuels, c'est-à-dire pour nous citoyens français, si le juge français n'applique pas la norme internationale protectrice des droits de l'homme, le justiciable peut exercer un recours auprès de la CEDH. Le titulaire du droit de recours individuel peut être non seulement une personne physique, mais aussi une ONG (Organisation Non Gouvernementale), association, syndicat... Il faut avoir la qualité de «victime», c'est-à-dire avoir un intérêt personnel à agir et se plaindre d'une décision ou d'une mesure portant atteinte à ses droits. Il est nécessaire, également, comme dans toute règle classique du droit international, d'avoir épuisé tous les recours internes dans le pays d'origine.

2 ► Arrêts de la Cour Européenne des Droits de l'Homme :

La Cour Européenne des Droits de l'Homme a été amenée à se prononcer sur le mode de vie des Tsiganes et Voyageurs depuis le milieu des années 1990. Si dans un premier temps, la CEDH a refusé de prendre en compte les droits des Tsiganes, **l'arrêt Connors⁽¹⁾ du 27 mai 2004 a effectué une avancée décisive dans l'attention apportée aux discriminations subies par les Tsiganes et les Roms.**

En France, on sait bien que la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des Gens du Voyage n'a pas réussi à offrir assez de lieux de stationnement. Il en est de même au Royaume-Uni. Face à ces carences, comme en France, de nombreux Gypsies britanniques cherchent à acheter un terrain pour y installer leurs caravanes pendant la saison hivernale. Mais il s'agit souvent de terrains inconstructibles ou situés dans des zones interdites. Aussi s'exposent-ils à des refus de permis de construire, à des amendes, à des expulsions qui les empêchent de conserver le mode de vie basé sur le voyage. Aussi, la plupart des arrêts de la CEDH concernant la minorité tzigane se rapportent aux difficultés rencontrées par les Tsiganes pour perpétuer la tradition du voyage, malgré les mesures émanant des autorités qui interdisent le stationnement de leurs caravanes.

Les premières décisions rendues ne paraissaient pas assurer une protection satisfaisante aux Voyageurs, bien que reconnus par la Cour comme une «minorité vulnérable», nécessitant une protection particulière. En 2001, dans **l'arrêt Chapman⁽²⁾, la CEDH avait accepté de considérer que «la vie en caravane fait partie intégrante de l'identité tzigane...».** Même si, en définitive, la requérante avait été déboutée, la Cour avait consacré, en quelque sorte, la protection du mode de vie.

Mais l'arrêt Connors va plus loin et constate une violation de l'article 8 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme par le Royaume-Uni, parce que l'expulsion du requérant et de sa famille d'un site pour Tsiganes avait été exécutée de façon brutale et sommaire. En effet, aucun texte de la Convention Européenne des Droits de l'Homme n'est expressément voué au respect du mode de vie. Pour donner un fondement juridique à cette notion, la Cour a accepté d'étendre au mode de vie la garantie existante dans son article 8 qui confère «à toute personne le droit au respect de sa vie privée et familiale de son domicile et de sa correspondance...». La Cour Européenne affirme que l'expulsion de Tsiganes d'un terrain spécialement aménagé pour leur accueil, où ils séjournaient depuis plusieurs années, porte une atteinte disproportionnée au respect de leur vie privée et familiale. Même s'il existe bien d'autres discriminations vécues par les Tsiganes et Voyageurs, cette jurisprudence nouvelle redonne espoir à ceux qui luttent pour la reconnaissance de leurs droits.

Jacqueline Charlemagne ■

(1) CEDH, 27 mai 2004, *Connors c/ Royaume-Uni*, JCP A, 2004, n° 1643, note O. Dubos
(2) CEDH, 18 janvier 2001, *Chapman c/ Royaume-Uni*, RFDA adm. 2002, p. 1106

ZOOM SUR... Roms, Gens du V

L'Europe : espace de les discriminations et p des droits des Roms et des

L'Europe est un lieu où de nombreuses initiatives pour la défense des droits des Roms et des Gens du Voyage ainsi que l'amélioration de leurs conditions de vie se développent. Souvent plus favorables au respect des droits des Gens du Voyage que les politiques nationales, les politiques et les institutions européennes constituent un espace dans lequel nous devons y inscrire notre lutte avec les Voyageurs français, à la fois pour le respect de leurs droits de citoyens français, et pour la reconnaissance de leur culture et de leur mode de vie.



Marché des femmes de Sofia

sentent essentiellement une obligation morale mais elles permettent de souligner les discriminations dont sont victimes les Roms et les Gens du voyage et de confronter les États face à leurs responsabilités. Ainsi, **la Recommandation de 2004 du Comité des Ministres aux États membres relative à la circulation et au stationnement des Gens du voyage en Europe** insiste sur l'obligation pour ses États membres de respecter le choix du mode de vie de ses citoyens, et de garantir l'ensemble des conditions qui permettent de réaliser véritablement ce choix.

Dans le cadre du projet européen CODIPE - Contre la Discrimination Pour l'Emploi - un colloque sera organisé à Strasbourg le 6 novembre 2007, en partenariat avec le Conseil de l'Europe, auquel participeront avec d'autres organisations européennes, des Roms et non-Roms. A l'issue de ce colloque, sera rédigée une nouvelle Recommandation pour favoriser l'emploi et améliorer la condition économique des Roms et des Gens du Voyage en Europe. Grâce au travail des associations françaises réunies dans le projet CODIPE et aux témoignages des Voyageurs qui seront présents à ce colloque, les spécificités de la situation économique des Voyageurs français et les discriminations auxquelles ils font face dans le quotidien de leur activité pourront particulièrement être prises en compte.

D'autres organisations européennes, mais au statut non gouvernemental, sont des acteurs importants dans la défense des droits des Roms et des Gens du Voyage. On peut citer **le Centre Européen pour les Droits des Roms (European Roma Rights Center)**, ou encore, **le Bureau européen d'information sur les Roms**

Parmi les institutions les plus dynamiques dans la lutte contre les discriminations dont sont victimes les Roms et les Gens du Voyage, le Conseil de l'Europe joue un rôle important. Cette institution a créé en son sein un groupe de spécialistes sur les Roms et les Gens du Voyage qui a pour double mission principale de conseiller les États membres du Conseil de l'Europe - dont la France fait partie - et d'inciter les instances internationales à œuvrer pour le respect des droits fondamentaux des populations Roms et des Gens du Voyage. L'objectif concret est de favoriser la mise en œuvre effective de politiques et de stratégies nationales de lutte contre les discriminations.

Parmi les principes prônés par le Conseil de l'Europe, figure celui de la nécessité de la participation des Roms et des Gens du Voyage à l'élaboration de ces politiques. C'est pourquoi le Conseil de l'Europe a contribué à la création du **Forum Européen des Roms et des Gens du Voyage**, qui a vu le jour en 2005. Ce Forum est constitué de l'ensemble des communautés Roms des différents pays européens - dont la France - afin que celles-ci puissent directement représenter leurs intérêts et leurs préoccupations au niveau européen.

Outre les projets que le Conseil de l'Europe met directement en œuvre avec d'autres organisations internationales, cette instance élabore régulièrement des recommandations s'adressant aux États membres. Ces recommandations repré-

Lutte contre pour le respect Gens du Voyage



(European Roma Information Office). Ces organisations remplissent à la fois le rôle de centres d'information et de ressources, ainsi que d'acteurs de plaidoyer et d'activisme pour le respect des Droits des Roms dans les pays européens. Ainsi, l'ERIO a initié avec succès un certain nombre de campagnes et d'actions dans la plupart des pays européens, dont certains dans le domaine de la défense juridique.

Au-delà de l'ensemble de ces organisations et initiatives, les Roms et les Gens du Voyage peuvent faire appel à d'autres outils dits plus « contraignants ». Les textes garantissant l'ensemble des droits fondamentaux des citoyens européens existent (citons pour exemple la **Convention Européenne des Droits de l'Homme**), ainsi que les institutions qui ont pour mandat de les faire respecter - en l'occurrence la Cour Européenne des Droits de l'Homme -, comme nous le démontre le texte de Jacqueline Charlemagne.

Ajoutons enfin que nous nous situons dans le contexte de la **Décennie pour l'inclusion des Roms (2005-2015)**, initiative lancée par un ensemble d'organisations internationales et dans laquelle s'inscrivent les pays d'Europe Centrale et Orientale. Chaque pays participant à cette Décade a élaboré et développé un plan d'action national de lutte contre les discriminations... A quand une Décade à laquelle la France ferait partie, afin que les pouvoirs publics mettent enfin en œuvre une politique volontariste qui permettra aux Gens du Voyage de vivre dans la dignité et le respect de leurs droits ?

L'implication des associations françaises travaillant avec les Voyageurs et des Voyageurs eux-mêmes, dans des projets et des échanges avec des organisations Roms à l'échelle européenne, est un élément essentiel de cette lutte pour les droits : la dynamique du projet CODIPE nous le montre aujourd'hui. Les échanges d'expérience et le partage des bonnes pratiques viennent nourrir notre réflexion et enrichir notre action, comme nous pouvons le lire dans le témoignage de Franck Sicler.

Stéphanie Legoff ■

Interview de Franck SICLER sur le Programme Roms et Voyageurs

Pourquoi l'Europe doit se faire avec nous !

Pour rappel le programme Roms et Voyageurs, cofinancé par le Ministère des Affaires Etrangères, vise à appuyer le développement d'initiatives locales axées sur l'éducation non formelle et informelle afin de favoriser l'inclusion des Roms et des Voyageurs dans les pays suivants : France, Bulgarie, Roumanie et Slovaquie. (Voir aussi présentation du Programme Roms et Voyageurs in Monde Tsigane N°23- Avril 2007). Ce programme est une priorité car il soutient huit associations des quatre pays membres qui portent des projets innovants, chacun adressant une réponse pertinente aux besoins des Roms et Voyageurs. Il appuiera les ONG sélectionnées pendant les trois années à venir (2007-2009). Ce programme européen est piloté par des représentants des pouvoirs publics locaux et dix associations des quatre pays dont l'ARTAG pour la France. C'est à ce titre et en tant que Voyageur que son Président, Franck Sicler, vient témoigner de cet engagement...

ARTAG : Qu'est-ce que l'on entend concrètement par « éducation non formelle » ?

Franck Sicler : « L'éducation non formelle c'est tous ce que les Voyageurs savent et apprennent en dehors du système scolaire classique, de l'éducation nationale (donc non validé par un niveau d'étude, des diplômes...). C'est tout ce que l'on apprend par la famille, par les anciens... On se bat ainsi pour que tous ces savoirs -faire et ces autres modes d'apprentissage soient reconnus.

ARTAG : Quel est le rôle de l'ARTAG dans ce projet ?

F.S : Elle fait partie du comité de pilotage, son rôle est de sélectionner des projets des ONG des quatre pays, puis de les accompagner et de s'assurer du bon déroulement de ceux-là... L'ARTAG est une association qui a plus de 20 ans d'expérience, elle apporte son expertise et sa connaissance du terrain... surtout quand le relais se fait par les Voyageurs eux-mêmes. Etant Voyageur, j'apprécie les choses différemment que les sédentaires. Sur cette thématique de la reconnaissance de l'éducation non formelle, il faut que l'on voie ce qui se fait ailleurs... En retour, tout ce que l'on apprend par ce projet, on peut le faire savoir auprès des Voyageurs sur les terrains...

ARTAG: Quel est l'intérêt de cette participation pour les Voyageurs d'ici ?

F.S : Parfois nous connaissons les mêmes difficultés que les Roms, notamment sur la scolarisation et la reconnaissance de nos savoir-faire, sans parler des discriminations du quotidien... Bien sûr je vis en France, pays libre, où le Gouvernement ne m'a pas obligé de me sédentariser comme ailleurs en Europe de l'Est... Il faut savoir que les Roms ne peuvent plus voyager, certains n'ont plus le droit de travailler, si l'on veut garder ici cette liberté, il faut se battre... Dans n'importe

quel pays on subit une ségrégation, ici, nous connaissons toujours de grandes difficultés sur le stationnement et donc sur tout ce que le stationnement implique (l'école, l'activité économique, la santé). En retour, tout ce que je vois, tout ce que j'apprends là-bas je le transmets aux Voyageurs dans mon quotidien, sur les terrains, sur les marchés... L'équipe de l'Artag est ainsi témoin mais aussi porte parole...

ARTAG : Qu'est ce projet t'a apporté au niveau personnel ?

F.S. : Depuis que je participe au projet j'ai une autre vision des Roms... Les Voyageurs de France sont souvent fermés aux Roms car l'image véhiculée des bidonvilles entache notre image qui est déjà complètement faussée... Il y a toujours eu une confusion, mais nous avons plein de choses en commun, particulièrement les discriminations ! On voit aussi que nos souches sont les mêmes, notamment par la langue. Avant d'être français nous sommes tsiganes, moi j'ai des racines manouches, je suis yéniche avec des origines russes... Ce projet permet la rencontre et la découverte mutuelle, cela crée des relations fraternelles... On a le même sens de la vie !

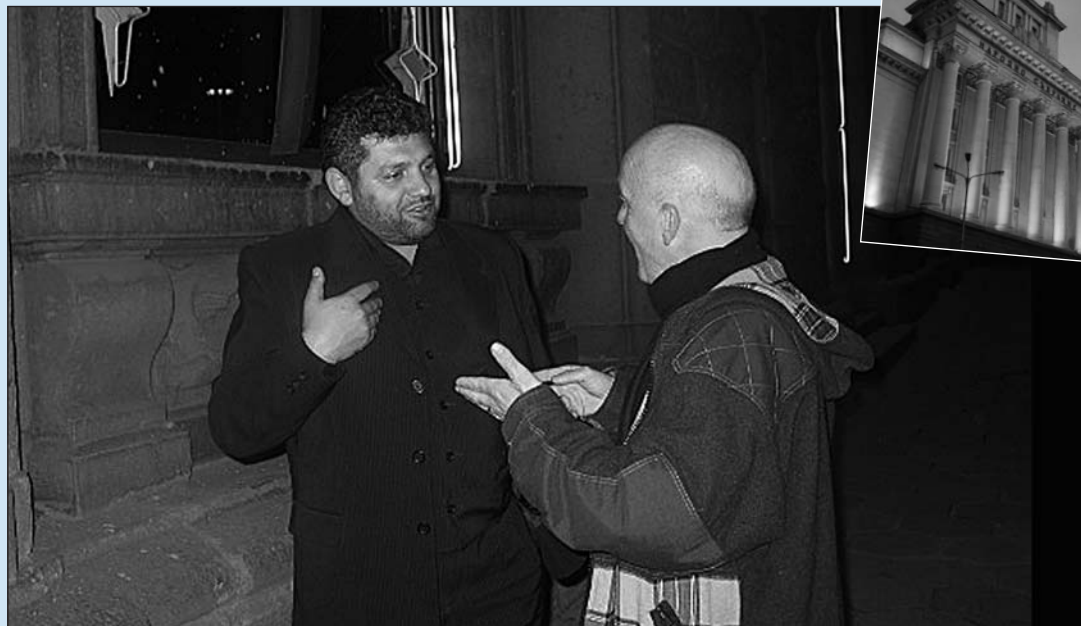
ARTAG : Est-ce difficile pour un Voyageur de participer à ce genre de projets ?

F.S : Ce projet est très important... Par rapport aux documents je suis un peu perdu, c'est difficile à suivre parfois, mais j'apprends beaucoup, je pose des questions et je m'adapte... De toute façon je suis accompagné et une autre administratrice, spécialisée dans ce genre de projet, a pu me former sur le fonctionnement de l'Europe et les différentes institutions... C'est très important de travailler avec l'Europe, pour nous Voyageurs de France c'est une opportunité, nous devons nous mobiliser comme ils le font ailleurs !

Propos recueillis par A.A ■

Nous vous présenterons dans un prochain numéro l'ensemble des projets d'Europe de l'Est quand les sélections des projets français seront arrêtées d'ici quelques semaines.

Pour plus de renseignements : www.fnasat.asso.fr/programmerom/accueil.htm



Contre la Discrimination Pour l'Emploi : un colloque à Strasbourg

Le projet européen, pour favoriser l'insertion économique des Gens du Voyage, auquel l'ARTAG participe activement arrive dans sa phase terminale, c'est-à-dire dans la phase des constats et des propositions.



Le Conseil de l'Europe accueillera le 6 novembre prochain de nombreux participants de tous horizons : Gens du Voyage, travailleurs sociaux, institutionnels français et européens.

Les ateliers permettront d'évoquer 4 thèmes prédominants :

- le travailleur indépendant dans le cadre du RMI,
- le travail salarié : nouvelle perspective d'insertion pour les Gens du Voyage,
- les trajectoires de qualifications professionnelles des Gens du Voyage,
- la place des femmes dans l'activité professionnelle des Gens du Voyage.

Ces thèmes n'ont pas été choisis au hasard parmi tant d'autres. Ils sont le reflet :

- des difficultés et des freins que rencontrent les Voyageurs pour maintenir ou développer leurs activités économiques,
- des opportunités mais aussi des compétences acquises, reconnues ou non reconnues dont sont porteurs les Gens du Voyage dans une perspective d'insertion professionnelle.

Cette journée se concrétisera le lendemain par une réunion de travail avec des représentants européens Roms/Tsiganes et des représentants institutionnels qui permettra aux acteurs associatifs, membres de ce projet, de faire inscrire quelques recommandations pour nourrir les politiques européennes en faveur des Gens du Voyage.

X.P. ■

Les ados de Saint-Priest sur la toile

“ Nous nous appelons Manon, Yoann, Mégane, Elodie, Ingrid, une fois par semaine nous nous retrouvons le jeudi pendant 1h30 dans un camion aménagé pour faire de l'informatique avec Anne-Sophie et Claire de l'ARTAG. On a appris à envoyer des emails, à faire des photos avec la webcam, à travailler sur un tableau, à faire des recherches sur Internet...”

On a créé un document avec des couleurs et des écritures et on a ouvert une boîte personnelle pour recevoir des courriers des autres. On aime bien venir parce qu'on est tous ensemble alors que sur le terrain les garçons ne restent pas toujours avec les filles. Quand on ne fait pas de l'informatique dans le camion, on fait de l'ordinateur chez nous chacun de son côté. Nos parents ont apprécié ce qu'on a fait dans le camion, ils ont regardé nos classeurs avec nos fiches de travail...Ils ont dit qu'on apprenait beaucoup de choses.

Ce n'est pas pareil que le collège parce qu'on n'est pas nombreux et il n'y a pas de profs et de directeur. Maintenant, on sait se débrouiller tout seul sur un ordinateur. ”

Manon, Yoann, Mégane, Elodie et Ingrid ■



Et Encore ...

► **Culture** : Visites de l'exposition **Peuple Tsigane. Le silence et l'oubli** au **Centre de la Résistance et de la Déportation de Lyon** jusqu'au 9 décembre 2007. Des visites de groupes sont organisées à la demande des Voyageurs au CHRD accompagnées par un médiateur.

Si vous souhaitez vous inscrire contactez
Aurélié Amirouche à l'ARTAG au 04 78 79 60 80

ABONNEMENTS

Je souhaite être abonné(e) à "Monde Tsigane"
Pour un an (soit 4 numéros, à partir de la date d'abonnement)

● **Abonnement d'un an (soit 4 numéros)**

un seul exemplaire 15 € 7,5 € étudiants et bénéficiaires
5 exemplaires 20 € des minima sociaux
10 exemplaires 25 €

Pour tout autre nombre d'exemplaires, contactez-nous au 04 78 79 60 80

● **Abonnement de soutien d'un an** 30 € ou PLUS...

ADHESION

Je souhaite adhérer à l'Artag et verse une cotisation annuelle de 15 €
(L'adhésion ne donne pas droit gratuitement à l'abonnement au journal)

NOM PRENOM

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

TELEPHONE E-mail

Merci de joindre un chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'Artag, BP 105 69151 Décines LYON France Cedex

Monde Tsigane

Artag

Editeur : Artag / 15 ch A.Renoir
69120 Vaulx-en-Velin / LYON FRANCE
Tél : 04 78 79 60 80 / Fax : 04 78 82 06 88
E-mail : artag@wanadoo.fr

L'Artag est une association fédérée au réseau de la FNASAT

Directeur de publication : Franck SICLER

Directeur de rédaction : Philippe ETIENNE

Comité de rédaction :

Jean BONNARD

Aurélié AMIROUCHE / Pascale AVRIL

Xavier POUSSET / Stéphanie LEGOFF

Conception Graphique : N. NAVARRE

Photographie : ARTAG

Imprimerie : DUPLI

Prix du N° : 3,8 €

Abonnement annuel : 15 €

CPPAP : 0404 G 81529 / N° ISSN : 1631-2473

Dépôt légal : 3^{ème} trimestre 2006

Nombre de pages : 8 / Tirage : 1500 exemplaires

Trimestriel : Janvier / Avril / Juillet / Octobre

Quand la FNASAT rencontre le cabinet de la ministre du logement...

Rencontre avec Julien Custot, conseiller technique de Christine Boutin ministre du logement et de la ville, le 23 juillet 2007 à Paris en présence de Philippe Cellard et Catherine David de la direction générale de l'habitat, de l'urbanisme et de la construction (DGHUC).

Monsieur Julien Custot fut responsable du service ville et habitat à la direction départementale de l'Équipement de la Loire. Il n'est pas étranger aux questions d'habitat des familles du voyage. Après une présentation de l'organisation, de l'action de la fédération et des associations membres par son président Michel Mombrun, notamment l'action sociale et l'insertion par les activités économiques, la discussion s'engage sur l'objet de cette rencontre : le logement.

J. Custot observe une évolution du point de vue des élus. La réalisation des aires d'accueil semblerait leur révéler la véritable nature des besoins en habitat. L'aire d'accueil est-elle la réponse adaptée ? Ou plutôt, si nous traduisons en langage budgétaire cette interrogation sur les besoins : le nombre de places programmées n'est-il pas trop important au regard de la réalité des passages ? Le risque est important ici d'une remise en cause de la programmation sous l'argument d'une dépense mal orientée.

Les grands passages et les grands rassemblements furent abordés pour bien

les distinguer de la question de l'habitat pour laquelle nous avons interpellé les candidats aux élections présidentielle et législative. Il semblerait que la compréhension des dynamiques des différents modes d'habitat ne soit pas unanimement partagée au sein de la DGHUC. Philippe Cellard évoque un manque de visibilité de la Fnasat-Gens du voyage pour imposer son point de vue sur ce sujet, notamment notre analyse des besoins en habitat familial. La DGHUC travaille actuellement à la rédaction d'un cahier des charges sur cette modalité de l'habitat.

La Fnasat-Gens du voyage fut interrogée sur sa position quant au phénomène religieux. Nous rappelons les différentes collaborations mises en œuvre avec telle ou telle organisation sur un plan national souvent motivées par l'actualité législative (taxe sur les résidences mobiles, prévention de la délinquance...). Nous rappelons aussi, la compétence pleine et entière du ministère de l'Intérieur et des préfectures pour l'organisation des manifestations à caractère culturel.



Madame la ministre du Logement souhaite que la commission nationale consultative reprenne ses travaux de manière efficace. La Fnasat rappelle que cette commission a perdu toute crédibilité de par la position ambiguë de son président et au regard du bilan de l'année 2006 : une circulaire qui vise à réduire les équipements des aires d'accueil, une loi qui crée une procédure d'expulsion administrative à l'encontre des Voyageurs.

Ces textes ne furent ni présentés, ni débattus par la commission nationale. Toutefois, la commission nationale reprendra ses travaux lors d'une séance plénière le 16 octobre 2007 sous la présidence du même Pierre Hérisson. Madame Christine Boutin introduira la séance.

La Fnasat-Gens du voyage présente son projet de colloque «Habitat des Gens du voyage et développement durable» envisagé le 6 décembre 2007. Le ministère du Logement soutiendrait la démarche et souhaiterait qu'y soit abordée la lutte contre la fracture numérique, le thème est cher à Julien Custot spécialiste des réseaux.

La Fnasat-Gens du voyage sera reçue prochainement par Frédéric Amar conseiller technique de monsieur Xavier Bertrand, ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité.

Didier Botton ■
FNASAT-Gens du voyage.

Le projet de lutte Contre la Discrimination et Pour l'Emploi des Gens du Voyage vue par l'association ADAV 33

Le projet CODIPE⁽¹⁾ est notre deuxième projet européen. Au-delà de l'apport financier (fonds FSE) qui permet le développement de nos actions, le projet européen crée une dynamique d'ouverture vers d'autres pays européens et comme c'est le cas pour CODIPE, vers des associations comme la nôtre.

CODIPE, c'est donc une expérience de travail en équipe :

- ▶ la confrontation des différences régionales ou nationales et des idées,
- ▶ la mutualisation des expériences et des outils,
- ▶ la synergie notamment en se soutenant mutuellement dans des projets difficiles à mettre en œuvre,
- ▶ l'élaboration en commun de recommandations et de moyens de communication : les projets européens nous amènent à mieux communiquer tant entre partenaires européens qu'avec l'ensemble des acteurs concernés par nos actions,
- ▶ la prise de recul par rapport à notre propre travail.

Ce que nous avons en commun, c'est la volonté d'apporter de nouvelles réponses, d'innover, condition d'ailleurs sine qua none des projets européens.

Innover dans le secteur social, c'est loin d'être simple car les freins à l'insertion sociale sont autant de contraintes avec

lesquelles il faut «jongler», et, lutter contre la discrimination nécessite deux types d'ambition : celle d'une amélioration rapide des conditions de vie des personnes par des offres concrètes, mais aussi celle, à plus long terme, de contribuer à un nouveau regard et une autre prise en compte des Gens du Voyage par la société.

Pour ce qui est des actions :

- ▶ Nous créons des services spécifiques (ex : information collective à la création d'entreprise ; formations courtes adaptées à la demande telles que espaces verts, taille de vigne ; aide à la recherche d'emploi).
- ▶ Nous accompagnons vers l'autonomie (ex : déclarations d'impôts en collectif, soutien à la gestion d'entreprise)
- ▶ Nous facilitons l'accès au droit commun (ex : aide à l'inscription aux chambres consulaires, Validation des Acquis de l'Expérience).

Pour ce qui est du long terme :

- ▶ Les associations comme la nôtre jouent un rôle de passerelles avec les organismes du droit commun essayant de créer ou rétablir des liens souvent rompus ou malmenés.
- ▶ Nous organisons, tous les deux ans, une semaine des savoirs-faire : les Gens du Voyage présentent ainsi leurs métiers aux enfants des écoles. Cela participe à sortir des « clichés ».

▶ Avec les colloques, nous informons et invitons à la réflexion nos partenaires afin d'obtenir leur adhésion et faciliter ainsi au quotidien la mise en œuvre de nos projets.

▶ CODIPE a permis l'élaboration d'un rapport capable de traduire la réalité des situations et les actions menées par nos associations et par nos partenaires européens (Voir rapport de Claire Cossée).

▶ Grâce à ce projet européen, nous avons pu diffuser un encart publicitaire dans plusieurs presses nationales et régionales afin de valoriser les savoirs-faire des Gens du Voyage⁽²⁾.

CODIPE, c'est aussi l'occasion d'associer les Gens du Voyage à la construction des actions (de formations par exemple) mais aussi aux rencontres et colloques. C'est à ce moment là que nous mesurons la confiance qu'ils nous accordent et qui est un fondement essentiel de notre travail. Malgré une certaine complexité administrative, les projets européens restent un moyen privilégié pour les associations de donner une nouvelle dimension à leurs actions.

Fabienne HETIER ■
Chargée de mission insertion
ADAV33

(1) Contre la Discrimination et Pour l'Emploi
(2) Voir annonce presse en page 8.



Clowns : Semaine des "Savoirs-faire"

Paul, 44 ans

**Je fais partie des Gens du Voyage,
j'ai 20 ans d'expérience dans
le bâtiment...**



JE CONNAIS LE METIER !

Reconnaissez mes compétences